



Statistique CO2 2018 : les émissions liées aux carburants demeurent élevées

Berne, 16.07.2019 - La statistique CO2 de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour l'année 2018 indique que, malgré un recours accru aux biocarburants et à l'électromobilité, les émissions liées aux carburants (essence et diesel) sont restées inchangées par rapport à 2017. Cette stagnation est due à l'augmentation du trafic. Les émissions liées aux combustibles (mazout et gaz), après correction climatique, ont quant à elles poursuivi leur baisse (2,2 % par rapport à 2017). Cette diminution est principalement à mettre au crédit de l'efficacité des bâtiments ainsi que des énergies renouvelables, qui sont de plus en plus utilisées pour le chauffage.

La statistique annuelle sur le CO2 permet à l'OFEV de vérifier la tendance que suivent les émissions de CO2 liées aux carburants et aux combustibles. Pour rendre les années comparables en termes statistiques, l'influence de la météo hivernale sur la consommation de gaz et d'huile de chauffage est pondérée par la correction climatique (voir encadré).

Les émissions liées aux carburants stagnent à un niveau élevé

En raison de l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus et de voitures de tourisme à fort taux d'émission, les rejets de CO2 liés aux carburants se situent toujours 3,3 % au-dessus de leur niveau de 1990. S'ils n'ont pas augmenté davantage, c'est avant tout grâce au recours accru aux biocarburants et à la part croissante de l'électromobilité dans le domaine du trafic routier. En 2018, la part de biocarburants a représenté 3,5 % des carburants utilisés, soit 36 % de plus qu'en 2017 (part de 2,6 %). En effet, les importateurs de carburants fossiles doivent compenser une partie des émissions de CO2 liées aux carburants par des mesures de réduction réalisées en Suisse. D'ici 2020, cette part augmentera à 10 %. L'adjonction de biocarburants peut être prise en compte comme mesure de compensation.

Les émissions liées aux combustibles poursuivent leur baisse

La statistique CO2 pour l'année 2018 montre que la tendance à la baisse des émissions liées aux combustibles, après correction climatique, se maintient : ces émissions sont ainsi inférieures de 28,1 % à celles de 1990 et de 2,2 % à celles de 2017. Or, sans correction climatique, les émissions de CO2 liées aux combustibles varient fortement d'une année à l'autre. L'influence notable des conditions météorologiques sur les émissions montre que, dans le secteur du bâtiment (responsable d'environ trois quarts des émissions de CO2 liées aux combustibles), les systèmes de chauffages fonctionnent toujours majoritairement au mazout et au gaz. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, il est indispensable de diminuer le recours aux énergies fossiles.



ENCADRÉ - Correction climatique

La correction climatique permet de corréliser les hausses et les baisses de la consommation d'énergie de chauffage avec les températures des mois d'hiver, qui varient d'une année à l'autre, en vue d'obtenir une moyenne des conditions météorologiques. Elle se fonde, d'une part, sur les degrés-jours de chauffage (jours où la température reste en dessous de 12 °C) et, d'autre part, sur le rayonnement solaire pendant les mois d'hiver (paramètre important de la consommation de combustible pour les maisons bien isolées). La correction climatique est une méthode qui correspond à celle utilisée pour la statistique globale de l'énergie de l'Office fédéral de l'énergie.